



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
15-03-21	15-03-21	2021-10848

1. Intitulé du projet

Extension du poste source de LOUBERT

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
32) Construction de lignes électriques aériennes à haute et très haute tension.	"Postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kilovolts, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes". Projet : Extension du poste source 90 000/20 000 volts de LOUBERT sur une parcelle d'environ 1150 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le poste 90 000/20 000 volts de LOUBERT a été mis en service en 1980.
Pour faire face aux premiers raccordements des producteurs, les 2 transformateurs ont été renforcés en 2018 et sont aujourd'hui à leur puissance maximale de 36 MVA. D'autre part, afin d'améliorer l'exploitation et la fiabilité, la partie "Contrôle Commande" a été modernisée en 2018 également.

Néanmoins, dans le cadre de l'adaptation n°2 du S3REnR de la région Poitou-Charente, de nouveaux producteurs apparaissent. Pour évacuer toute l'énergie produite par ces derniers, l'installation d'un troisième transformateur de 36MVA est indispensable. Il sera installé en continuité des 2 existants.

Un nouveau bâtiment permettant le raccordement des producteurs sera installé dans l'enceinte du poste également.
Une extension foncière du poste, sur un terrain appartenant déjà à Enedis, est indispensable.

Aucune démolition n'est prévue.

4.2 Objectifs du projet

L'objet de ce projet est de permettre à Enedis de respecter le S3REnR signé par les pouvoirs publics.

Il demande à Enedis de notamment mettre en œuvre les moyens nécessaires pour faciliter la transition énergétique :

- en raccordant tous les nouveaux projets dans un délais de 24 mois après l'acceptation de la Proposition Technique et Financière des producteurs ;
- en transportant toute l'énergie produite.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le chantier d'extension du poste de LOUBERT débutera au quatrième trimestre 2021 et le poste devra être mis en service fin janvier 2023.

Entre le démarrage des travaux et la mise en service, plusieurs opérations se succéderont :

- le balisage du chantier ;
- les opérations de terrassement : profilage, mise en place des drains et extension de la piste lourde ;
- la réalisation des accès et du déplacement de la clôture ;
- la construction du nouveau bâtiment ;
- l'installation des équipements électriques moyenne tension associés ;
- la mise en place des matériels haute tension et des raccordements associés (dont le transformateur 90 000 / 20 000 volts) ;
- la construction éventuelle d'une nouvelle liaison souterraine à 90 000 volts (en attente du RTE) ;
- le contrôle du fonctionnement des nouveaux appareils et mise en service.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le poste 90 000 / 20 000 volts est contrôlé à distance et ne nécessite pas la présence de personnel en continu. Seuls les actes de maintenance occasionnels nécessitent l'intervention sur site du personnel.

Les installations électriques du poste sont délimitées par une clôture d'une hauteur de 2,60 mètres grillagée avec sous bassement en dalle béton. L'accès au poste est uniquement réservé aux seules personnes dûment formées aux risques électriques et dûment habilitées. Des pictogrammes rappelant le danger électrique sont apposés sur tout le pourtour de la clôture. Ces éléments resteront les mêmes dans le cadre de l'agrandissement du poste.

Aucun ouvrage du poste ne contient de PolyChloroBiphényles (PCB).

Cependant, afin d'éviter tout risque de pollution du sol et du milieu, un dispositif enterré de récupération d'huile en cas de fuite éventuelle au niveau des transformateurs, appelé fosse déportée, sera aménagé dans l'enceinte du poste source.

Le but de la fosse déportée est de récupérer les fluides (eau et huile) reçus par les transformateurs, de les diriger vers la fosse déportée où seront séparés gravitairement l'huile des eaux pluviales ou de l'eau d'extinction d'incendie. L'huile sera récupérée dans un compartiment étanche de la fosse avant son pompage par une entreprise spécialisée.

Les installations existantes de gestion des eaux pluviales sont considérés comme suffisantes pour gérer les eaux de toiture du nouveau bâtiment ainsi que les eaux de ruissellement du site.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Pour la réalisation des travaux, un permis de construire sera déposé en mairie de Terres-de-Haute-Charente. Il sera instruit par les services de la Direction Départementale des Territoires de la Charente (DDT16).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du poste source actuel :	4 300 m ²
Superficie de l'extension prévue :	1 150 m ²
Superficie totale du poste source suite à l'extension :	5 450 m ²
Hauteur du bâtiment :	3 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue des Châtaigniers
16270 TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 34' 05 " E Lat. 45° 53' 23 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Le poste 90 000/20 000 volts de LOUBERT a été mis en service en 1980.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude ne se situe pas au sein d'une ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type 1 "Étang de Nieuil" située à environ 3,1 km au sud-ouest de la zone d'étude.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) échéance 3 des grandes infrastructures de transports terrestres de l'Etat dans le département de la Charente a été approuvé par arrêté préfectoral du 2 avril 2019. La commune de Terres-de-Haute-Charente n'est pas concernée par ce PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'est recensée sur la commune.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune Terres-de-Haute-Charente n'est concernée par aucun PPRN ou PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas concernée par une pollution des sols. En revanche, un site BASOL qui n'est plus en activité est recensé sur la commune de Terres-de-Haute-Charente, à environ 150 mètres au sud de la zone d'étude.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est inclus dans la zone de répartition des eaux "Bassin de la Charente".
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude se situe au sein du périmètre de protection rapprochée de Coulonges-sur-Charente.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 16,7 km au sud de la zone d'étude. Il s'agit de la ZSC n° FR5400408 "Vallée de la Tardoire".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des travaux de terrassement seront nécessaires préalablement à la réalisation du projet. L'excédent des terres excavées sera mis en décharge dûment agréée à les recevoir.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux d'extension du poste source seront réalisés sur une zone gravillonnée présentant quelques secteurs enherbés sans enjeu écologique. La parcelle a une surface d'environ 1150 m ² .
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux d'extension du poste source seront réalisés sur une zone gravillonnée. Cette zone se situe en zone A du PLU de Roumazières-Loubert (commune déléguée de Terres-de-Haute-Charente), correspondant à une zone agricole à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique. Y sont autorisées sous conditions les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêts collectifs. Le foncier sur lequel se fera l'extension est propriété d'Enedis. La surface consommée est de 1150 m ² .
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est située en zone d'aléa fort de retrait gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux d'extension du poste source n'engendreront pas de risques sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extension du poste va nécessiter l'acheminement de matériels lourds. Il peut en résulter une dégradation du trafic sur les voiries locales liée aux engins acheminant ces équipements, ainsi qu'une gêne pour les usagers. En phase d'exploitation, le poste ne comporte pas de présence humaine permanente. Des visites de contrôle et d'entretien périodiques ont lieu plusieurs fois par an avec des véhicules légers.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Pendant la phase temporaire des travaux, le bruit proviendra essentiellement des moteurs des engins de chantier. Le poste de LOUBERT comportera trois transformateurs, à terme. Ce matériel est source de bruit. Enedis engage systématiquement des études acoustiques préalables. Le nouveau poste sera conforme avec la réglementation en vigueur. La première habitation se situe à environ 45 m du poste. Enedis prévoit la mise en place de murs anti-bruit sur les deux transformateurs les plus proches des habitations.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne s'inscrit pas au sein de sites ou zones inscrits au patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de modifications sur les activités humaines. En effet, Enedis est propriétaire de la parcelle sur laquelle vient s'implanter le projet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Un bac de récupération sera installé sous chaque transformateur et sera raccordé à une fosse déportée étanche à cloison siphonoïde pour la séparation huile / eau.

Les installations existantes de gestion des eaux pluviales sont considérées comme suffisantes pour gérer les eaux de toiture du nouveau bâtiment ainsi que les eaux de ruissellement du site.

Enedis prévoit la mise en place de murs anti-bruit sur les deux transformateurs les plus proches des habitations.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'installation d'un troisième transformateur de 36MVA nécessite d'agrandir le périmètre d'exploitation du poste source de LOUBERT sur une surface d'environ 1 150 m² au sud.

Les aménagements réalisés au sein de la zone d'extension s'intègrent dans un milieu où aucun enjeu n'a été relevé.

Le foncier sur lequel se fera l'agrandissement est propriété d'Enedis. Les thématiques de l'environnement seront prises en compte dans les études et les prescriptions des travaux.

Ainsi, il ne nous semble pas nécessaire de réaliser d'étude d'impact spécifique à ce projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Plan du poste source de LOUBERT - État existant

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Mérignac

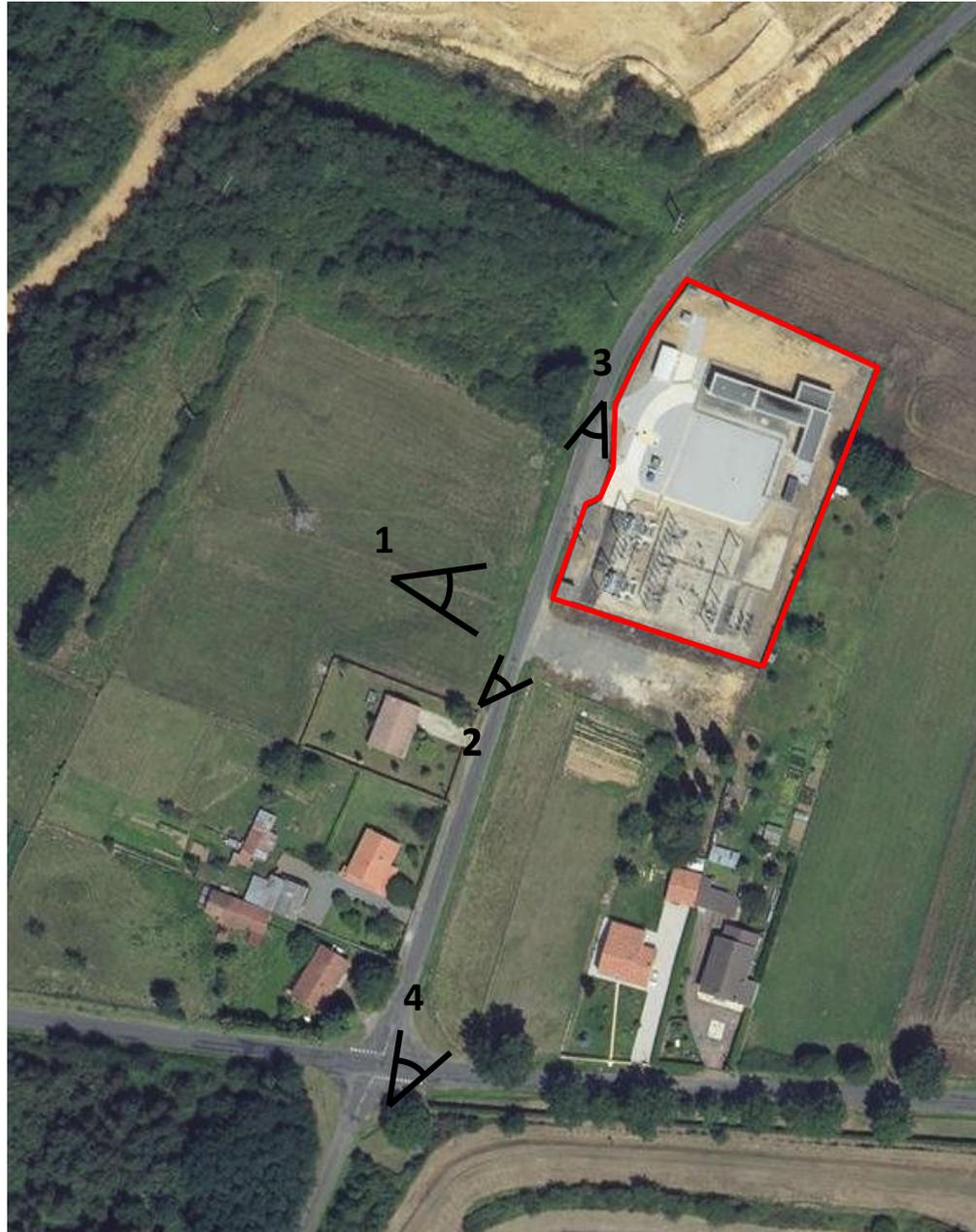
le,

12/03/2021

Signature



ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES





Photographie 1 – Date de la prise de vue : 17/02/2021 (Source : Enedis)



Photographie 2 – Date de la prise de vue : 17/02/2021 (Source : Enedis)

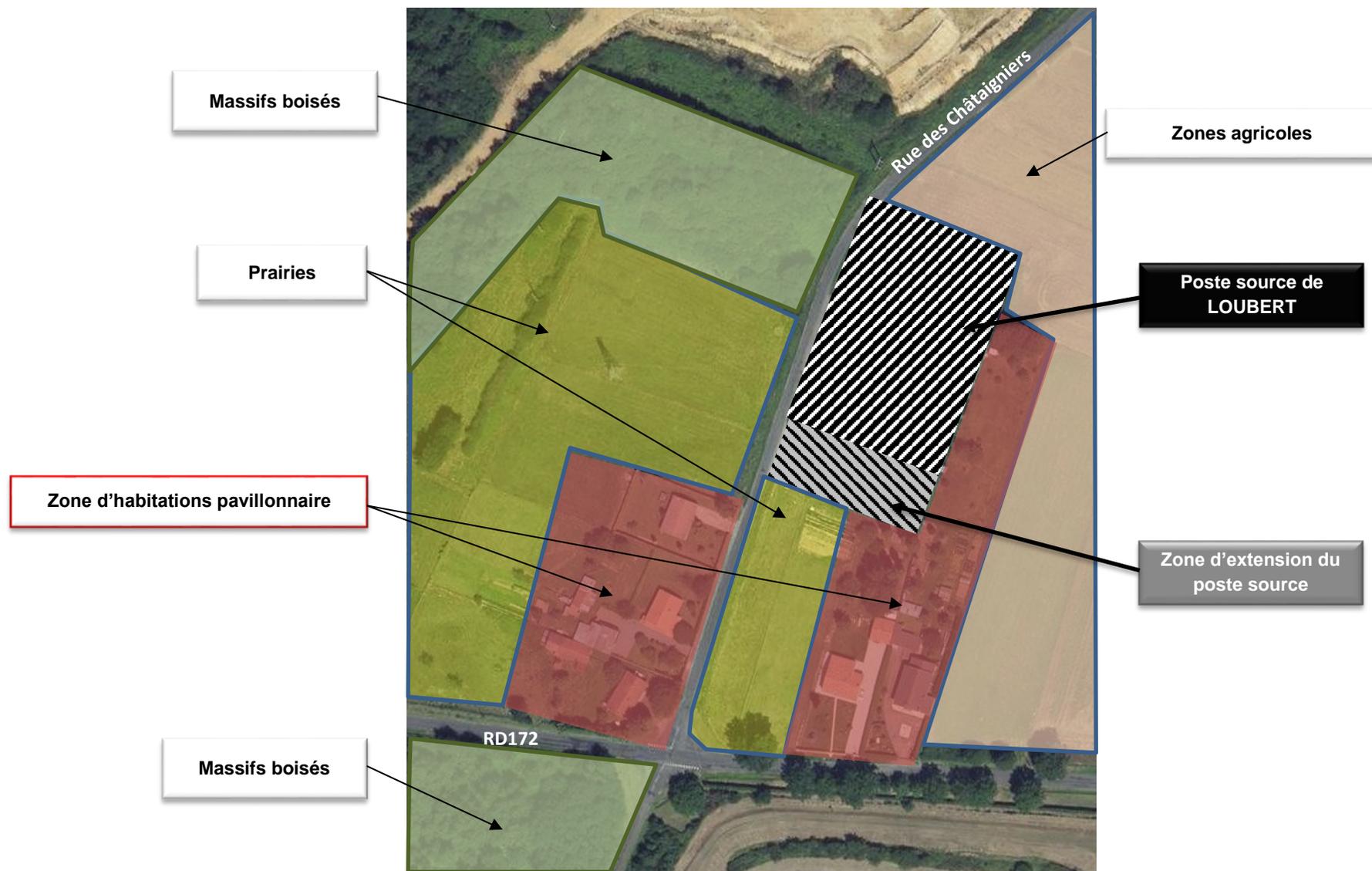


Photographie 3 – Date de la prise de vue : 17/02/2021 (Source : Enedis)



Photographie 4 – Date de la prise de vue : 17/02/2021 (Source : Enedis)

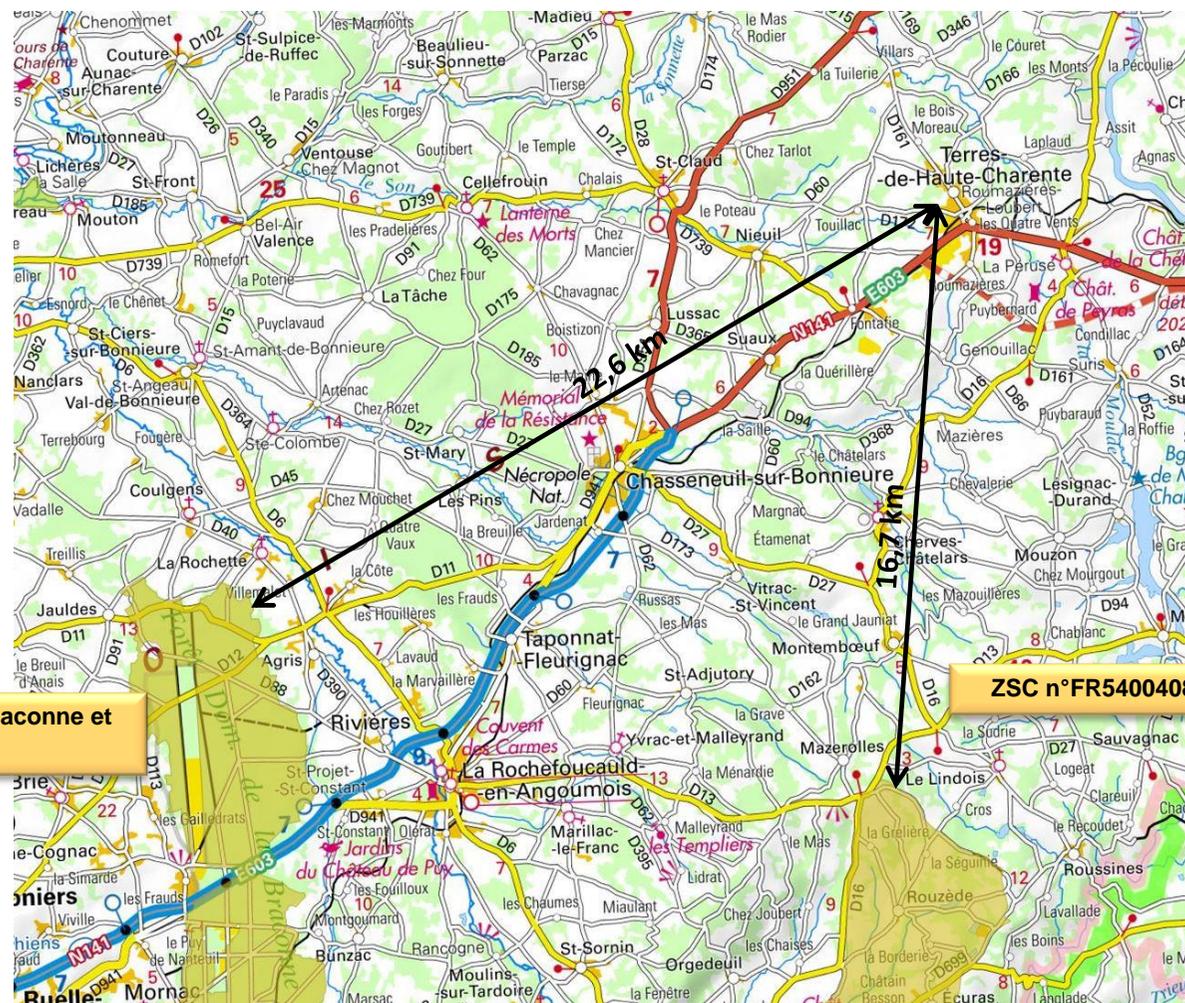
ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS DU SITE D'EXTENSION DU POSTE ÉLECTRIQUE

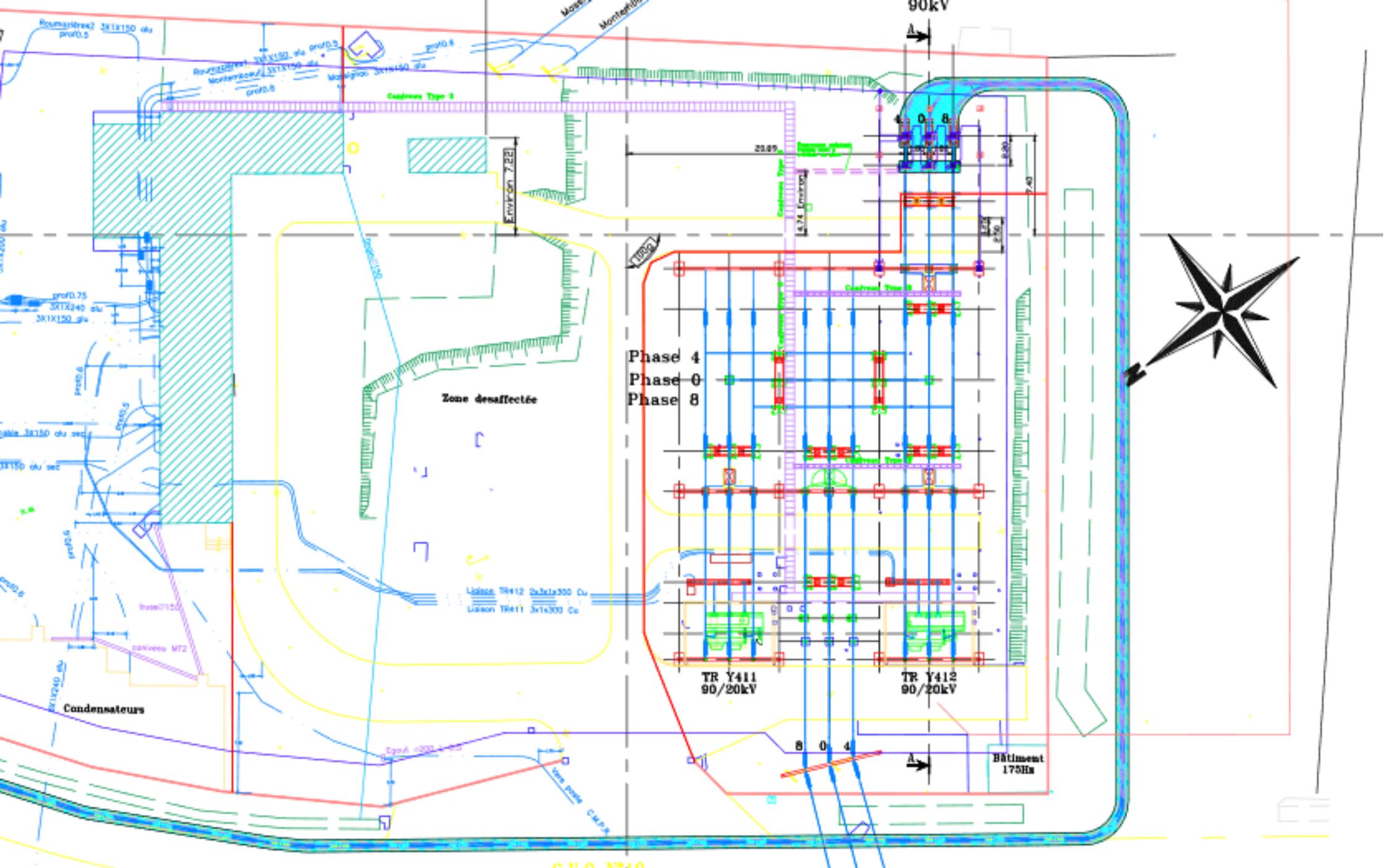


Fond de plan : photographie aérienne 2018 (Geoportail)

Échelle : 1/136 000^e

ANNEXE 6 : LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000





Roulevard 2 3X1X150 alu prof0.5

Roulevard 2 3X1X150 alu prof0.5
Roulevard 2 3X1X150 alu prof0.5
Roulevard 2 3X1X150 alu prof0.5

Condensateur Type 3

Environ 7.22

23.69

Condensateur Type 3
4.74 Environ

6.30

7.40

Zone désaffectée

Ligne TR412 2x3x150 Cu
Ligne TR411 3x1x150 Cu

Phase 4
Phase 0
Phase 8

TR Y411
90/20kV

TR Y412
90/20kV

Condensateurs

Bâtiment
175Ha

C.V.D. N°10



